

Procès-verbal n° 101

Assemblée communale ordinaire du lundi 12 décembre 2022 à 20h00 à la salle communale de Mervelier

Cette assemblée communale ordinaire a été convoquée par le journal officiel n° 43 du 01.12.2022, ainsi que par l'info communale distribuée dans tous les ménages. Une convocation a également été posée au panneau d'affichage public et sur le site internet communal.

Ordre du jour :

1. Adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 20.06.2022
2. Discuter et voter le budget 2023, la quotité d'impôt et les taxes de la commune mixte de Mervelier
3. Divers

Le président Thomas Dessarzin ouvre l'assemblée à 20h00 et remercie les personnes présentes.

Nomination d'un scrutateur

Les scrutateurs suivants sont proposés et acceptés à l'unanimité par une levée de main :

- Dominique Beuchat
- Joséphine Simon

Il y a 39 personnes présentes sur les 387 ayants droit dans notre commune.

1. Adopter le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 20.06.2022.

Une modification a été demandée par mail du 30.11.2022, remplacer Lucas Casarico par Jérémy Casarico.

Au vote à main levée, l'assemblée adopte à l'unanimité le pv de l'assemblée communale ordinaire du 20.06.2022.

2. Discuter et voter le budget 2023, la quotité d'impôt et les taxes de la commune mixte de Mervelier.

Rapporteur : Jean-Claude Kormann

Budget municipal 2023

Rubriques	Charges		Produits	
	Budget 2023	Budget 2022	Budget 2023	Budget 2022
Administration	193'950.00	187'550.00	38'800.00	34'900.00
Ordre et sécurité	67'540.00	65'925.00	49'200.00	45'200.00
Formation	820'576.00	796'680.00	27'160.00	25'160.00
Culture-Sports-Loisirs-Eglise	12'700.00	14'600.00	0.00	0.00
Santé	4'236.00	3'850.00	0.00	0.00
Prévoyance sociale	434'143.00	404'428.00	4'483.00	4'483.00
Trafic et télécommunications	103'400.00	87'450.00	47'500.00	46'500.00
Protection de l'environnement	146'600.00	146'800.00	131'200.00	126'200.00
Economie publique	72'350.00	72'450.00	52'300.00	50'500.00
Finances et impôts	94'150.00	112'150.00	1'544'593.00	1'517'674.00
Totaux	1'949'645.00	1'891'883.00	1'895'236.00	1'850'617.00
Excédent de charges	54'409.00	41'266.00		

Le Conseil communal propose d'accepter le budget de fonctionnement municipal 2023 qui se solde par un déficit de Fr. 54'409.00. La quotité d'impôts et les différentes taxes communales restent inchangées.

Le Conseil communal propose également d'accepter le budget de fonctionnement bourgeois 2023 qui se solde par un déficit de Fr. 13'220.00

Budget bourgeois 2023

Rubriques	Charges		Produits	
	Budget 2023	Budget 2022	Budget 2023	Budget 2022
Administration	20'250.00	19'450.00	0.00	0.00
Trafic et télécommunications	28'600.00	28'500.00	10'000.00	10'000.00
Economie publique	2'900.00	2'900.00	25'800.00	18'800.00
Finances et impôts	40'000.00	35'600.00	42'730.00	42'730.00
Totaux	91'750.00	86'450.00	78'530.00	71'530.00
Excédent de charges	13'220.00	14'920.00		

La commission des finances a approuvé les budgets 2023.

Questions :

- Dominique Beuchat fait remarquer à Jean-Claude Kormann qu'il n'a pas présenté les points intéressants, par exemple : taux d'endettement, rations, etc.
- Dominique Beuchat mentionne également que Jean-Claude Kormann n'a pas présenté à l'assemblée communale la modification des traitements des autorités. Jean-Claude Kormann répond que les traitements sont modifiés comme suit pour les autorités et également pour les employés : de Fr. 26.00 de l'heure en 2022 à Fr. 30.00 de l'heure en 2023. Dominique Beuchat trouve que ce montant n'est pas très élevé et souhaite que tous les employés bénéficient de ce nouveau salaire horaire.
- Dominique Beuchat souhaite savoir si le libellé est correct pour le compte 9630.42606.99 ? Alexandra Wingeier répond négativement, elle effectuera la modification (acomptes de charges des locataires)
- Dominique Beuchat souhaite savoir comment sont rétribués les déneigeurs ? Alexandra Wingeier répond :
 - Déneigement des trottoirs avec véhicule communal : Fr. 30.00 / heure
 - Déneigement des routes communales avec tracteur et matériel privé : Fr. 120.00 / heure + forfait annuel de Fr. 1'500.00 pour le matériel
- Dominique Beuchat souhaite connaître le taux d'amortissement des dettes ? Le Conseil communal prend note de cette question et répondra ultérieurement.
- Jérémy Casarico mentionne que dans la loi cantonale, les dettes, les amortissements et le plan financier doivent être présentés en assemblée.
- Dominique Beuchat ajoute que le 13.12.2021, il a demandé à Jean-Claude Kormann la capacité d'autofinancement de la commune. A ce jour, il n'a reçu aucune réponse de ce dernier. Il souhaite que le Conseil communal présente pour le prochain budget les chiffres importants et non une lecture du budget qui est en dépôt public.

Au vote à main levée, l'assemblée adopte par 35 OUI et 4 abstentions le budget municipal, la quotité d'impôts et les différentes taxes communales.

Au vote à main levée, l'assemblée adopte par 34 OUI et 5 abstentions le budget bourgeois.

3. Divers.

MENSURATIONS OFFICIELLES

Le Conseil communal explique que l'entreprise Rolf Eschamnn a remesuré toutes les limites communales au cours de cette année. Ces mensurations sont actuellement en dépôt public. Toutes les bornes restent inchangées, il s'agit juste d'une mensuration plus précise (loi fédérale). Cette mensuration nous coute Fr. 100'000.00.

Denis Jobin fait remarquer qu'une borne lui appartenant a été arrachées il y a quelques années (déneigement).

VOIRIE

Présentation des nouveaux voyers qui sont présents à cette assemblée :

- Michel Kottelat, Joël Tschannen, Jessica Bilat, Nicolas Girardin, Alexandre Kottelat et Yvan Charmillot

ECOPOINT

Alexandre Kottelat souhaite rendre attentif l'assemblée sur les déchets qu'il trouve chaque semaine à l'écopoint.

Jean Charmillot demande si le Conseil communal ne peut pas faire une campagne d'affichage ?

Denis Jobin propose au Conseil communal de supprimer la collecte de PET s'il n'y a pas d'amélioration.

MERVELINDE

Christine Brunner annonce à l'assemblée que cette course sera organisée en 2023.

VŒUX

Martine Brêchet donner lecture de ses vœux et souhaite de belles fêtes à toutes et tous.

La parole n'étant plus utilisée, le Président, Monsieur Thomas Dessarzin, lève l'assemblée à 20h55 devant 39 personnes présentes.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

PRESIDENT

Thomas Dessarzin

SECRETAIRE

Alexandra Wingeier